AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L.4241-3
Publié sur le site : canaux.bretagne.bzh

Voie navigable :	Vilaine
Titre :	Restriction de mouillage - Draught restriction
Avis n° :	2022 VIR-B n°66
du :	05/08/2022
Secteur (bief) :	Vilaine

Fait(s) à signaler :

Annule et remplace l'avis 2022-VIR-B-n°3

Considérant que des travaux de dragages ont été réalisés, les usagers de la voie d'eau sont informés que le mouillage est désormais le suivant sur la Vilaine :
- 1,10 m en amont de l'écluse du Comte (biefs du Comte et Dupont des Loges)
- 1,20 de l'écluse du Comte à l'écluse de Malon.

Les usagers de la voie d'eau sont invités à faire preuve de vigilance et à respecter les consignes qui pourraient être données par les éclusiers.

Considering that dredging works have been completed, users of the waterway are informed that the draught is now limited as follows :

- 1,10 m upstream of lock n°1 (Dupont des Loges) and lock n°2(Le Comte)
- 1,20 between lock n°2 (Le Comte) and lock n°13 (Malon).

Waterway users are advised to be vigilant and to respect the instructions that could be given by the lock keepers.

La Cheffe de Subdivision

Avis émis par : Subdivision Vilaine, canal d'Ille-et-Rance

Région Bretagne

Canaux de Bretagne
Un service de la Région Bretagne

Direction des voies navigables
contact.ddvn@bretagne.bzh
Adresser tout courrier à l'adresse suivante :
Région Bretagne - 283 avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 Rennes Cedex 7